

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A adresser au Centre Technique Municipal  
**8 jours calendaires avant le début des travaux pour les permissions,**  
**et 21 jours calendaires pour les arrêtés**  
par mail à [e.amblard@ville-legrauduroi.fr](mailto:e.amblard@ville-legrauduroi.fr)

En cas de travaux urgents (ATU), envoyer impérativement un mail à [d.barlet-rousset@ville-legrauduroi.fr](mailto:d.barlet-rousset@ville-legrauduroi.fr) et [e.amblard@ville-legrauduroi.fr](mailto:e.amblard@ville-legrauduroi.fr) / téléphone Secrétariat 04 66 51 17 79

**DEMANDE DE :** PERMISSION DE STATIONNEMENT   
PERMISSION DE VOIRIE   
ARRETE DE CIRCULATION   
ARRETE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION   
AUTRES  PRECISEZ

Pour des arrêtés de circulation, merci de fournir un plan indiquant la fermeture et la déviation.

## ADRESSE D'EXPEDITION DU DEMANDEUR

NOM DE L'ENTREPRISE OU PARTICULIER DEMANDEUR :

ADRESSE :

E-MAIL :

N° DE TELEPHONE :

## LIEU DES TRAVAUX / D'INTERVENTION DE LA DEMANDE

ADRESSE PRECISE CONCERNANT LA DEMANDE DE PERMISSION :

DATE DE VALIDITE DE LA PERMISSION :

**Ou** Du \_\_\_\_\_ Au \_\_\_\_\_ inclus.  
Le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ h00 à \_\_\_\_\_ h00

MOTIFS DE LA DEMANDE :

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE MODIFIER N° :

Joindre impérativement la copie du document à cette demande.

**Toutes modifications extérieures (nouveaux bâtiments, extensions, toitures, façades, menuiseries, enseignes ...) doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'urbanisme, si elles se situent dans un rayon de 500m autour du Phare (Monuments Historiques protégés).**

Réservé à l'administration :

ACCEPTEE

REFUSEE

Visa de David BARLET-ROUSSET